



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**N° 2021-49**

**Objet : Délibération portant Délibération portant tableau d'affectation définitive des subventions aux associations pour 2021**

Conseillers en exercice	29		Pour	27
Conseillers présents	21		Contre	
Quorum	15			
Conseillers représentés	6			
Suffrages exprimés	27			
Date de convocation	07/X/2021	L'an 2021, le 20 octobre à 19h, les conseillers communautaires de la Communauté de communes « Les Coteaux Bordelais », légalement convoqués se sont réunis dans la salle des fêtes de Croignon, sous la présidence de Christian SOUBIE		
Date d'affichage	11/X/2021			
Sur proposition du Président, le Conseil élit son secrétaire de séance : <b>Patrick BONNIER</b>				

Nom	Commune	Présent	Excusé, procuration à
Sandrine ALABEURTHE	Carignan de Bordeaux	X	
Florence ALLAIS	Fargues Saint Hilaire		Axelle BALGUERIE
Axelle BALGUERIE	Tresses	X	
Alain BARGUE	Bonnetan	X	
Jean-Antoine BISCAICHIPY	Tresses	X	
Patrick BONNIER	Croignon	X	
Hervé CAZENABE	Camarsac	X	
Christophe COLINET	Carignan de Bordeaux	X	
Céline DELIGNY - ESTOVERT	Pompignac		Hélène LE ROUX
Dominique DERUE	Bonnetan	X	
Roselyne DIEZ	Tresses	X	
Carlos FERREIRA DA SILVA	Sallebœuf	X	
Frédéric GARCIA	Fargues Saint Hilaire		Bertrand GAUTIER
Bertrand GAUTIER	Fargues Saint Hilaire	X	
Thierry GENETAY	Carignan de Bordeaux	X	
Laurent JANSONNIE	Carignan de Bordeaux	X	
Emmanuel KERSAUDY	Sallebœuf	X	
Catherine LAGEYRE	Tresses		Jean-Antoine BISCAICHIPY
Hélène LE ROUX	Pompignac	X	
Nathalie MAVIEL	Sallebœuf	X	
Frank MONTEIL	Carignan de Bordeaux	Abs	
Annie MUREAU LEBRET	Tresses	X	
Isabelle PASSICOS	Carignan de Bordeaux	X	
Natalie ROCA	Fargues Saint Hilaire	Abs	
Gérard SEBIE	Pompignac		Patrick BONNIER
Marie Jeanne SOKOLOVITCH	Camarsac	X	
Christian SOUBIE	Tresses	X	
Christophe VIANDON	Tresses	X	
Loïc VIDAL	Pompignac		Emmanuel KERSAUDY

Affiché, le

**22 OCT. 2021**

N° 2021-49

**Objet : Délibération portant tableau d'affectation définitive des subventions aux associations pour 2021**

Considérant l'avis du Bureau communautaire élargi aux maires en date du 6 octobre 2021.

Rapport de synthèse :

La Communauté de Communes " Les Coteaux Bordelais " a versé sur la période de janvier 2021 à octobre 2021 des mensualités établies sur la base des montants versés en 2020 afin de ne pas mettre en difficulté les associations face aux incertitudes liées à la crise sanitaire et avant l'examen des budgets de ces organismes et partenaires.

La Communauté de Communes « Les Coteaux Bordelais » constate, après examen de ces budgets, que les associations ont traversé cette période difficile sans impact financier majeur (aide d'Etat, maintien des cotisations ...). Le montant prévisionnel de subvention établi sur la base 2020 peut être reconduit pour 2021.

La reconduction du montant de subvention induit de manière artificielle une augmentation du coût horaire des places en crèches puisque celles-ci ont subi, dans le cadre de la crise sanitaire, plusieurs périodes de fermeture (2.72€ au lieu de 2.27€).

Le principe de reconduction du montant de subvention sur la base d'une même règle de calcul pour les crèches implique de procéder à un simple réajustement pour l'association Capucine afin de prendre en compte l'extension d'agrément de 3 places pour l'association Capucine depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2020 (18 944 € pour les 16 derniers mois).

Les montants définitif alloués sont comme suit :

CRECHES	Montants définitifs 2021	Montants déjà versés jusqu'au 31/10/21	Montant restant à verser du 01/11/2021 au 31/12/2021	Mensualité en novembre et décembre
<b>Crèche Capucine</b> Siège : 2 Allée Capdevielle – Sallebœuf	160 544,00 €	118 000,00 €	42 544,00 €	21 272,00 €
<b>Crèche Petit prince</b> Siège : 5 rue de Verdun Carignan de Bx	93 091,00 €	77 575,83 €	15 515,17 €	7 757,58 €
<b>Crèche ADEP - Les Bons enfants</b> Siège : rue des écoles - Fargues St Hilaire	144 144,00 €	120 120,00 €	24 024,00 €	12 012,00 €
<b>Crèche ADEP – Vertelune</b> Siège : 1 et 2 résidence du bourg - Tresses	155 232,00 €	129 360,00 €	25 872,00 €	12 936,00 €
<b>SOUS TOTAL CRECHES</b>	<b>553 011,00 €</b>	<b>445 055,83 €</b>	<b>107 955,17 €</b>	<b>53 977,58 €</b>



AUTRES ACTIVITES JEUNESSE	Montants définitifs 2021	Montants déjà versés jusqu'au 31/10/21	Montant restant à verser du 01/11/2021 au 31/12/2021	Mensualité en novembre et décembre
CAC (accueil sportif des jeunes) Siège : Mairie 24 rue de Verdun - Carignan de Bx	15 500,00 €	12 916,67 €	2 583,33 €	1 291,67 €
FCCB (accueil sportif des jeunes) Siège : 14 chemin de Petrus - Tresses	32 000,00 €	26 666,67 €	5 333,33 €	2 666,67 €
TAM TAM (accueil sportif des jeunes) Siège : Mairie de Sallebœuf	15 800,00 €	13 166,67 €	2 633,33 €	1 316,67 €
Terre de Jeux ludothèque Siège : 25 avenue Desclaud - 33370 Tresses	44 710,00 €	37 258,33 €	7 451,67 €	3 725,83 €
<b>SOUS TOTAL AUTRES ACTIVITES J.</b>	<b>108 010,00 €</b>	<b>90 008,33 €</b>	<b>18 001,67 €</b>	<b>9 000,83 €</b>
<b>TOTAL ASSOCIATIONS PE ET JE</b>	<b>656 477,00 €</b>	<b>535 064,17 €</b>	<b>121 412,83 €</b>	<b>60 706,42 €</b>

Après avoir entendu l'exposé

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire vote et décide à l'unanimité des suffrages exprimés d'adopter le principe suivant de versement anticipé :

- D'approuver le tableau des subventions définitives pour 2021
- D'indiquer que les associations percevront pour les mois de novembre 2021 et décembre 2021 une mensualité dont le montant est présenté dans le tableau ci-dessus ;
- D'autoriser Monsieur le Président à signer tous les actes et documents relatifs à ce sujet.

Le Président :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux, 9 rue Tastet, 33000 Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat
- Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Fait à Tresses, le 20 octobre 2021






Le Président  
Christian SOUBIE

Pour extrait conforme

# Bordereau de signature

## Délibération portant tableau d'affectation définitive des subventions aux associations pour 2021



Signataire	Date	Annotation
ws Coteaux Bordelais, <i>Parapheur Coteaux Bordelais</i> WS	21/10/2021	
Michaël Ristic, <i>Parapheur DGS Coteaux Bordelais</i>	21/10/2021	
Christian Soubie, <i>Parapheur Président Coteaux Bordelais</i>	21/10/2021	  Certificat au nom de <u>Christian SOUBIE</u> (Maire, COMMUNE DE TRESSES), émis par <u>ChamberSign France CA3 NG Qualified eID</u> , valide du 14 avr. 2021 à 11:06 au 14 avr. 2024 à 11:06.
<i>Parapheur Coteaux Bordelais</i> WS		

Dossier de type : Actes // Coteaux\_Bordelais\_DGS\_Président